



La garderie de jour et la pension familiale Cynolistic sont régies par les conditions générales suivantes

Responsabilité

Cynolistic by Kiana Jaquet, en les personnes de Madame Kiana Jaquet et de Monsieur Joël Cherix, proposent leurs services professionnels de garderie de jour et pension familiale pour chiens à destination de particuliers.

Garderie de jour – horaires d'ouverture

La garderie de Cynolistic est ouverte du lundi au vendredi.

Les admissions se font de 07h30 à 08h30.

Les départs se font de 16h30 à 17h30.

Une demande exceptionnelle peut être faite à l'avance, pour une admission et/ou un départ hors horaires qui sera acceptée, ou non, selon la convenance de Cynolistic.

Pension – horaires d'ouverture

La pension de Cynolistic garde du lundi au dimanche.

Les admissions se font de 07h30 à 08h30 *du lundi au vendredi.*

Les départs se font de 16h30 à 17h30 *du lundi au vendredi.*

Une demande exceptionnelle peut être faite à l'avance, pour une admission et/ou un départ le week-end qui sera acceptée, ou non, selon la convenance de Cynolistic.

Tarification - Garderie

30 CHF la journée.

8 CHF le transport jusqu'à 10 kilomètres.

En cas de demande exceptionnelle acceptée pour une admission ou un départ avant la fin de la journée, le prix reste inchangé.

Tarification – Pension

45 CHF par jour (nuitée incluse).

8 CHF le transport jusqu'à 10 kilomètres.

En cas de demande exceptionnelle acceptée pour une admission ou un départ avant la fin de la journée, le prix reste inchangé.

En cas de demande exceptionnelle acceptée pour une admission ou un départ le week-end, le prix est de 80 CHF par jour.

Essai – Garderie

Un essai d'une journée à la garderie est demandé au préalable avant le premier service.

L'essai est payant, et régi par un contrat envoyé et signé avant le début de celui-ci.

Un essai pour la garderie ne dispense pas d'un essai pour la pension.

Essai – Pension

Un essai de 36 heures à la pension est demandé au préalable avant le premier service.

L'essai est payant, et régi par un contrat envoyé et signé avant le début de celui-ci.

Un essai pour la pension est valide également pour la garderie.

Santé

Une copie du carnet de vaccination doit être envoyée avant l'établissement du contrat d'essai et du contrat de pension ou de la première journée à la garderie.

Le chien doit être en bonne santé à son arrivée à la pension et/ou à la garderie. Il doit, en outre, respecter les prescriptions vétérinaires suivantes :

- Avoir reçu et être à jour avec le vaccin combiné de base CHPPiL
- Avoir reçu et être à jour avec la toux du chenil KC
- Avoir été vermifugé au minimum 24 heures avant l'arrivée à la pension ou la première journée à la garderie

Le carnet de vaccination sera apporté à l'arrivée à la pension et gardé jusqu'à la fin du séjour (non-nécessaire pour les journées à la garderie).

Arrivée et départ

Le propriétaire amène le chien jusqu'à la pension et/ou à la garderie et vient le récupérer.

Cynolistic peut également se charger du transport du chien, celui-ci étant à la charge du propriétaire (jusqu'à 10 kilomètres).

Le propriétaire se garera avec son véhicule devant celui de Cynolistic (VW Caddy).

Le propriétaire annoncera son arrivée par SMS/What's app auprès de Cynolistic.

Le propriétaire fournira d'abord les affaires (citées ci-dessous) à Cynolistic avant de sortir le chien en laisse du véhicule.

Le propriétaire doit apporter, à son arrivée :

- Le carnet de vaccination originale du chien
- Autres documents médicaux relatifs au chien, si nécessaire
- Le montant du séjour indiqué sur le contrat *Twint ou espèce - sauf si le client aurait réglé le montant du séjour au préalable par virement bancaire*
- La nourriture du chien avec sa dose journalière
- La médication avec sa posologie, si nécessaire

Activités lors du séjour

Le chien est promené minimum deux fois par jour.

Le chien participe, si possible, aux diverses activités de Cynolistic :

- Education & Co
- Promenades
- Transports
- Vie de famille
- Etc

Nourriture

La nourriture, friandises et autres produits alimentaires sont fournis par Cynolistic.

Sauf cas spécifiques, discuté au préalable.

Vétérinaire

Cynolistic prendra toutes les décisions nécessaires concernant le bien-être et la santé de l'animal en cas d'urgence vétérinaire, si le propriétaire ou le contact d'urgence ne peut être atteint dans un délai raisonnable.

Le propriétaire déclare assumer la totalité des éventuels frais engagés en cas d'une telle situation.

Mâle entier

Cynolistic n'accueille pas de mâle entier.

Femelle en chaleurs

Cynolistic n'accueille pas de chienne en chaleurs.

Le propriétaire, ou le contact d'urgence si celui-ci n'est pas joignable, devra venir récupérer la chienne dont les chaleurs sont apparues au cours du séjour, ceci dans un délai de deux heures maximum.

Cynolistic décline toute responsabilité pour tout type de désagrément lié aux chaleurs de la chienne concernée si celle-ci se déclarent lors du séjour.

Cynolistic se réserve le droit d'ajouter des frais supplémentaires.

Solitude

Cynolistic n'accepte pas de chien ayant l'incapacité de gérer la solitude à court terme.

Si le chien ne pourrait s'accoutumer à son environnement passé les 36 heures d'essai, il ne sera pas accepté à la pension et à la garderie.

Malpropreté

Cynolistic n'accepte pas de chien présentant de la malpropreté abusive.

Si le chien ne pourrait s'accoutumer à son environnement passé les 36 heures d'essai, il ne sera pas accepté à la pension et à la garderie.

Vie sociale

Cynolistic n'accepte pas de chien dont les comportements nuiraient, à long terme, au bon fonctionnement social de la pension et de la garderie.

Si le chien ne pourrait s'accoutumer à son environnement passé les 36 heures d'essai, il ne sera pas accepté à la pension et à la garderie.

Transmission nouvelles et médias

Cynolistic ne transmettra pas de nouvelles du chien ou des médias sur demande du propriétaire.

Cynolistic enverra à son convenance, sans garantie, des nouvelles et/ou médias au propriétaire.

Cynolistic possède des réseaux sociaux actifs où des photos et vidéos sont publiées quotidiennement : nous encourageons les propriétaires à suivre le séjour de leur chien via ceux-ci.

Art. 78 de l'OPan – Annonces des accidents/soupçons

¹ Les vétérinaires, les médecins, les responsables de refuges ou de pension pour animaux, les éducateurs canins et les organes des douanes sont tenus d'annoncer au service cantonal vétérinaire compétent :

- a. les accidents causés par un chien qui a gravement blessé un être humain ou un animal, et
- b. les chiens qui présentent un comportement d'agression supérieur à la norme.

² Les cantons peuvent soumettre d'autres catégories de personnes à l'obligation d'annoncer.

Cynolistic, en qualité de professionnels qualifiés, appliquera avec rigueur l'article 78 de l'Ordonnance sur la protection des animaux.

Cynolistic tient particulièrement à cœur la prévention, et applique avec honneur les directives du service vétérinaire cantonal.

Annulation

Le propriétaire souhaitant annuler le séjour de son chien à la pension ou à la garderie est tenu d'en informer Cynolistic minimum 48 heures à l'avance.

Cynolistic facturera le 100% du montant du séjour, pour toute annulation hors délai.

Païement

Garderie :

Le propriétaire règle le montant de la journée à la garderie lors du départ du chien en espèce ou par Twint.

Le propriétaire possédant une carte avantageuse pour les journées à la garderie la donnera à Cynolistic à chaque arrivée, qui lui sera rendue complétée lors du départ du chien.

Pension :

Le propriétaire règle le montant total du séjour en espèce ou par Twint lors de l'arrivée du chien à la pension, ou par virement bancaire avant le début celui-ci.

Abandon

Cynolistic placera à la SPA Fribourg, tout chien, dont le propriétaire ne serait pas venu le récupérer, au plus tard 60 jours après la date de fin du séjour.

Le propriétaire assumera la totalité des frais qui en découleront.

Litige

Tout litige, de quelque nature qu'il soit, devra être signalé par écrit à Cynolistic. En cas de litige ne trouvant aucune solution à l'amiable, Cynolistic et le propriétaire conviennent de choisir Fribourg comme for exclusif.

Engagement

En signant un contrat de service, le propriétaire s'engage à avoir pris connaissance et à accepter les clauses de ces conditions générales, régies par Cynolistic.